



**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR LES  
OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET LES  
COMPTES PUBLICS AU SUJET DU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU NUNAVUT**

*Aout 2018*

**PRÉPARÉ PAR :**

**Secrétariat du changement climatique  
Ministère de l'Environnement**

C. P. 1000

Succursale 1310

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

## INTRODUCTION

Le 13 mars 2018, le rapport du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut, intitulé *Les changements climatiques au Nunavut*, a été déposé à l'Assemblée législative.

Les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2018, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée sur le rapport du vérificateur général à laquelle ont témoigné des cadres supérieurs du ministère de l'Environnement, du ministère des Services communautaires et gouvernementaux, de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut.

Le Comité permanent a ensuite publié un rapport sur le rapport du vérificateur général qui contient une série d'observations et de recommandations sur les cinq sujets suivants :

- Plans d'action du gouvernement du Nunavut (GN) et questions connexes;
- Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- Financement fédéral des projets liés aux infrastructures vertes, aux changements climatiques et à l'énergie renouvelable;
- Législation et rapports annuels;
- Résultats des rencontres.

Ces sujets sont accompagnés de recommandations, auxquelles le GN répond dans le présent rapport. Chaque sujet a sa propre section, et les recommandations sont numérotées suivant le rapport du Comité permanent. Le GN précise chaque fois quelle est l'entité qui répond :

- Ministère de l'Environnement;
- Ministère des Services communautaires et gouvernementaux;
- Société d'habitation du Nunavut;
- Société d'énergie Qulliq;
- Ministère des Finances.

La question des changements climatiques revêt une très grande importance pour les Nunavummiutes et Nunavummiuts, le GN, les Canadiennes et Canadiens et, à plus grande échelle, l'ensemble de la population mondiale. Le Secrétariat du changement climatique, malgré son manque de ressources notable, a pu coordonner complètement de nombreux projets entre les organisations concernées. Ce manque de ressources est en voie d'être comblé, ce qui lui permettra d'obtenir des fonds supplémentaires et de coordonner davantage de projets visant l'adaptation aux changements climatiques au Nunavut et l'atténuation des répercussions de ces changements. Pour lutter contre les changements climatiques dans le territoire, il faudra une collaboration extraordinaire des ministères du Nunavut et un leadership fort et cohérent. Le comité sur le développement durable est bien placé pour offrir l'orientation et le leadership nécessaires à une intervention efficace du GN en matière de changements climatiques.

# 1 PLANS D'ACTION DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT ET QUESTIONS CONNEXES

## 1.1 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande que le GN, dans sa réponse au rapport, inclue le plan d'action officiel de mise en œuvre des recommandations du rapport du vérificateur général du Canada intitulé *Les changements climatiques au Nunavut* de chaque entité concernée.

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Le tableau ci-dessous présente la réponse du ministère de l'Environnement à deux recommandations du rapport du vérificateur général.

Recommandation du vérificateur général	Réponse du ministère de l'Environnement
<p><b>36.</b> Le ministère de l'Environnement, en collaboration avec d'autres ministères clés, devrait élaborer un plan de mise en œuvre pour les stratégies du gouvernement du Nunavut relatives aux changements climatiques qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• définit les priorités et précise des mesures concrètes, leurs échéances et les coûts;</li><li>• présente des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre;</li><li>• définit clairement les rôles et les responsabilités, notamment en indiquant les responsables chargés de surveiller la mise en œuvre du plan ainsi que les responsabilités liées à la mise en œuvre des mesures;</li><li>• exige d'évaluer les progrès réalisés par rapport au plan et d'en faire rapport.</li></ul> <p>Le plan devrait tenir compte des mesures déjà prises et se fonder sur une évaluation des risques relatifs aux changements climatiques.</p>	<p>Recommandation acceptée. Le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de son Secrétariat du changement climatique, collaborera avec d'autres ministères clés pour définir des priorités, les mesures concrètes à prendre, les échéances, les coûts et les plans de mise en œuvre liés aux stratégies de lutte contre les changements climatiques. Ces stratégies visent à réduire les gaz à effet de serre rejetés par le Nunavut et la dépendance du territoire à l'égard du diesel, et à renforcer les actions du gouvernement pour l'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre ces changements.</p> <p>D'après ce qui suit, les ministères du Nunavut concernés ont commencé à élaborer des plans d'action détaillés pour répondre aux recommandations du rapport du vérificateur général.</p> <p>Le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Secrétariat du changement climatique et avec l'aide du comité sur le développement durable, coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action officiels visant à répondre aux recommandations du</p>

	<p>rapport du vérificateur général. Pour mener à bien ce travail, il faudra beaucoup de planification et de collaboration entre les ministères, et suffisamment de ressources humaines. Le ministère peine toujours à régler les problèmes d'effectifs du Secrétariat, mais il a bon espoir de former une équipe productive et compétente.</p> <p>Créé en novembre 2016, le Secrétariat a depuis travaillé à divers projets généraux qui permettront au ministère de l'Environnement de mieux donner suite à la recommandation formulée. Des travaux préliminaires sur la planification énergétique à l'échelon local et l'établissement d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des sources d'énergie de remplacement seront réalisés en vue d'aider le gouvernement du Nunavut à définir des cibles réalistes et raisonnables en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
<p><b>49.</b> Le Secrétariat du changement climatique du ministère de l'Environnement, en collaboration avec d'autres organisations du gouvernement du Nunavut, devrait analyser et classer les risques que posent les changements climatiques pour le Nunavut en fonction de leurs impacts potentiels et de leur probabilité d'occurrence. Les résultats de cette analyse devraient servir à éclairer l'établissement des priorités et des mesures à prendre en ce qui a trait aux changements climatiques.</p>	<p>Recommandation acceptée. Le ministère de l'Environnement compte collaborer avec d'autres ministères et organisations du gouvernement du Nunavut et des organismes extérieurs en vue de recenser et de classer les risques et les dangers posés par les changements climatiques pour le Nunavut.</p> <p>En mars 2018, le ministère a organisé une réunion de toute la région du Nord qui portait sur les cartes de risques pour le pergélisol. Lors de cette réunion, les localités du Nord et les décideurs publics ont déterminé ensemble les risques et les possibilités ainsi que les recommandations qui leur permettront de mieux gérer les risques liés au dégel du pergélisol et aux changements climatiques. Les pratiques exemplaires et leçons découlant de cette réunion guideront les travaux à venir sur l'élimination des autres risques recensés. D'autres tâches sont prévues, notamment l'élaboration de critères d'atténuation des risques associés aux changements climatiques à l'intention des décideuses et décideurs.</p> <p>Un plan d'action plus structuré, précisant les échéances, les besoins en ressources humaines, les responsabilités</p>

	et les couts, sera mis au point d'ici la fin de l'exercice 2019-2020.
--	---

## Réponse du GN (Société d'habitation du Nunavut)

La Société d'habitation du Nunavut (SHN) accepte les recommandations du vérificateur général du Canada la concernant. En réponse à la recommandation du Comité permanent, les plans de travail décrivant comment la SHN compte appliquer les recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) sont présentés aux sections A à D ci-dessous.

**Section A – Recommandation du BVG, paragraphe 64.** *Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux et la Société d'habitation du Nunavut devraient veiller à ce que les projections climatiques soient intégrées aux études géotechniques s'il y a lieu.*

**Réponse de la SHN au BVG :** Recommandation acceptée. La Société d'habitation du Nunavut intégrera dorénavant les prévisions relatives aux changements climatiques dans les études géotechniques, au besoin.

**Contexte :** La SHN recourt de plus en plus aux évaluations géotechniques pour mieux concevoir et planifier les logements résidentiels. Pour ce faire, elle utilise les fonds que lui verse Affaires autochtones et du Nord Canada.

Comme son mandat ne prévoit pas l'étude des changements climatiques, la SHN s'appuie sur les travaux d'autres entités.

### Mesures prévues

#### À partir de l'exercice 2018-2019

- Les données (fédérales ou autres) sur les changements climatiques obtenues par la SHN seront fournies aux conseillères et conseillers travaillant sur les projets de la SHN.
  - Dans chaque énoncé des travaux à venir, la SHN précisera que les conseillères et conseillers engagés pour mener des évaluations géotechniques doivent communiquer avec les organismes territoriaux et fédéraux afin d'obtenir les données les plus récentes sur les changements climatiques.
  - La SHN exigera aussi que les conseillères et conseillers fassent figurer ces données dans leurs analyses de conception et les rapports qu'ils lui remettent.
- Pour obtenir les données les plus récentes sur les changements climatiques, la SHN collaborera avec le ministère de l'Environnement, à l'échelle territoriale, ainsi qu'avec des organismes fédéraux comme Savoir polaire Canada.

- Pour favoriser un échange de données plus uniforme, au-delà du statu quo sporadique, la SHN mettra en place en 2018-2019 un protocole de communication avec les organismes fédéraux qui portera essentiellement sur les données liées aux études géotechniques menées dans l'Arctique.
- La SHN continuera de participer aux échanges territoriaux sur les changements climatiques, et elle déterminera s'il est pertinent ou non de créer un groupe de travail pour intégrer les prévisions relatives aux changements climatiques dans les études géotechniques à venir.

### Exercice 2022-2023

- Faire le point sur les progrès accomplis à l'égard de ces mesures.
- En fonction de l'évaluation, revoir les mesures associées :
  - aux directives données aux conseillères et conseillers;
  - aux protocoles de communication et d'échange de données;
  - aux contributions de la SHN aux échanges territoriaux sur les changements climatiques.

**Section B – Recommandation du BVG, paragraphe 72.** *La Société d'habitation du Nunavut devrait s'assurer de réaliser les évaluations de l'état de ses bâtiments selon l'échéancier prévu.*

**Réponse de la SHN au BVG :** Recommandation acceptée. La Société d'habitation du Nunavut collaborera avec les organismes locaux d'habitation (OLH) pour s'assurer que les évaluations de l'état des bâtiments sont réalisées selon l'échéancier prévu. Elle prévoit implanter un nouveau système logiciel pour suivre l'état des bâtiments au cours de l'exercice 2018-2019.

**Contexte :** Depuis quelques années, les OLH ont du mal à évaluer régulièrement l'état des logements, car les tablettes qu'ils utilisent actuellement pour le faire sont vieilles et difficiles à réparer. Le nouveau système fonctionnera sur des tablettes ordinaires et sera plus facile à utiliser.

### Mesures prévues

#### Exercice 2018-2019

- **Lancer le programme d'inspection des logements (mai 2018)**
  - L'ancien système d'évaluation de l'état des logements de la SHN posait problème sur le plan de la fiabilité des données collectées. La SHN a donc mis en place le programme d'inspection des logements pour le remplacer.
  - Le nouveau système, centralisé et plus convivial, était entièrement utilisable à la fin de mai 2018.
- **Mettre en oeuvre le programme d'inspection des logements et en assurer le suivi**
  - Tous les logements du territoire seront entrés dans le nouveau système d'ici la fin de l'exercice 2018-2019.

- La SHN contrôlera régulièrement le travail des OLH, qui sera d'ailleurs enregistré dans le système, et effectuera un suivi auprès d'eux, au besoin.

#### **À partir de l'exercice 2019-2020**

- **Mettre en oeuvre le programme d'inspection des logements et en assurer le suivi**
  - Continuer d'offrir des formations et du soutien sur le programme, tout en contrôlant le travail des OLH.
- **Faire le point sur l'avancement de la mise en oeuvre du programme**
  - Examiner les progrès de mise en oeuvre réalisés l'année précédente, et déterminer s'il y a des lacunes dans les données et si les OLH ont besoin de formation supplémentaire.
- **Envisager d'enrichir le champ d'application du programme**
  - À l'aide des résultats de l'examen des progrès, déterminer s'il est possible d'ajouter d'autres modèles d'inspection plus détaillés au programme. Le cas échéant, la SHN créera ces modèles à l'interne.

**Section C – Recommandation du BVG, paragraphe 99.** *La Société d'habitation du Nunavut devrait établir des cibles en matière d'économie de combustible et d'électricité. Elle devrait à l'avenir indiquer dans ses rapports comment la consommation de combustible et d'électricité a évolué au fil des ans et expliquer les résultats qu'elle obtient par rapport aux cibles fixées.*

**Réponse de la SHN au BVG :** Recommandation acceptée. La SHN compte évaluer la consommation de carburant et d'électricité pour cerner les possibilités d'économies en tenant compte de tout financement disponible destiné expressément à l'amélioration du rendement énergétique. Les cibles et les futurs rapports en la matière reposeront sur les résultats de ces travaux, étant entendu que la priorité accordée à ces travaux dépendra des activités que devra accomplir le gouvernement du Nunavut et de l'orientation donnée par le conseil d'administration de la SHN. Cette dernière se conformera aux codes qui s'appliquent à la conception des bâtiments et à l'efficacité énergétique dans un climat nordique.

**Contexte :** Les projets d'amélioration énergétique exigent généralement des investissements importants. Pour être plus à même de mettre en oeuvre des projets d'économie d'énergie précis, la SHN compte améliorer l'efficacité énergétique de ses logements avec les fonds dont elle dispose, par exemple à l'aide du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Notons que tout financement reçu de ce fonds servira à accélérer la mise en oeuvre d'un programme d'investissement existant. Le Programme de modernisation et de rénovation de la SHN est de nature réactive et permet donc de rénover des logements sociaux en profondeur, au besoin. La SHN compte donc partir de la structure de ce programme pour intensifier les rénovations visant à augmenter l'efficacité énergétique et à réduire les émissions.

La SHN établira des valeurs de référence et évaluera l'efficacité des logements visés par le programme de remplacement et d'amélioration accélérés proposé. Cela dit, comme les localités nunavoises sont malheureusement aux prises avec des problèmes de surpeuplement, les résultats des mesures d'amélioration énergétique risquent d'en pâtir. Notons également que les réductions de combustible et d'électricité dépendront aussi du type d'amélioration apportée. À cet égard, la modification de l'enveloppe des bâtiments et la modernisation complète des systèmes mécaniques dans les habitations à logements multiples sont les plus prometteuses.

Étant donné que les changements effectués dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone concernent des éléments structuraux déjà présents dans les bâtiments récents, les travaux d'amélioration viseront principalement les anciens logements.

## **Mesures prévues**

### **Exercice 2018-2019**

- Déterminer quels logements nécessitent des travaux d'amélioration énergétique (enveloppe de bâtiment ou systèmes mécaniques, par exemple).
- Utiliser les données recueillies dans le cadre du programme d'inspection des logements pour établir l'ordre de priorité des projets d'amélioration.
- Planifier les projets dans le cadre du Programme de modernisation et de rénovation de la SHN, y compris ceux visés par les fonds fédéraux provenant du programme de remplacement et d'amélioration accélérés.
- Analyser les données de référence sur la consommation de combustible et d'électricité dans les logements visés.
- Continuer de se conformer aux codes qui s'appliquent à la conception des bâtiments et à l'efficacité énergétique dans le Nord.

### **Exercices 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022**

- Les projets d'amélioration énergétique, y compris ceux visés par les fonds fédéraux provenant du programme de remplacement et d'amélioration accélérés, seront mis en branle chaque automne.
- Une fois les améliorations apportées, la SHN commencera à contrôler la consommation de chaque logement.
- La SHN continuera de se conformer aux codes qui s'appliquent à la conception des bâtiments et à l'efficacité énergétique dans le Nord.

### Exercice 2022-2023

- La SHN évaluera les résultats du programme de remplacement et d'amélioration accélérés au terme de ses quatre années de mise en œuvre.

**Section D – Recommandation du BVG, paragraphe 100.** *La Société d'habitation du Nunavut devrait prendre des mesures appropriées pour assurer un entretien adéquat des ventilateurs récupérateurs de chaleur (VRC) dans le cadre de son programme d'entretien.*

**Réponse de la SHN au BVG :** Recommandation acceptée. La Société d'habitation du Nunavut veillera à ce que le programme d'entretien visant les ventilateurs récupérateurs de chaleur (VRC) soit exécuté selon l'échéancier prévu.

**Contexte :** La SHN doit veiller à ce que chaque organisme local d'habitation (OLH) soit bien formé en réparation et en entretien de ventilateurs récupérateurs de chaleur.

### Mesures prévues

#### Exercice 2018-2019

- Système d'exploitation pour la gestion de l'entretien (MMOS)
  - Chercher une solution de rechange au MMOS actuel afin de mieux gérer la demande et les tâches d'entretien préventif dans chaque localité.
  - Créer une demande de propositions et la publier.
  - Faire l'acquisition d'un système de remplacement.
- Offrir en continu de la formation et du soutien aux OLH pour la réparation et l'entretien des ventilateurs récupérateurs de chaleur.
  - Étudier les options de formation vidéo et de formation en personne.
  - Fixer des dates pour la formation des OLH.
  - Une fois par an, vérifier l'entretien des ventilateurs récupérateurs de chaleur au moyen du MMOS actuel.
    - Obtenir les données manquantes auprès du personnel d'entretien du district, si possible.
    - Communiquer avec les OLH lorsque l'entretien n'est pas effectué adéquatement.

#### Exercice 2019-2020

- Commencer à remplacer le MMOS.
  - Former le personnel à l'interne, en commençant par la division de l'entretien du territoire.
- Offrir en continu du soutien aux OLH pour qu'ils satisfassent aux exigences d'entretien.

### **Exercice 2020-2021**

- Mettre en œuvre le nouveau système et former les OLH.
- Aider les OLH à remplacer le MMOS.

### **Réponse du GN (ministère des Services communautaires et gouvernementaux)**

En réponse aux quatre recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada qui visent le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, ce dernier devra élaborer des plans d'action et de mise en œuvre officiels et les faire approuver. Le ministère collaborera avec d'autres ministères et suivra les directives du comité sur le développement durable pour élaborer ces plans, qu'il aura idéalement terminés d'ici la fin de septembre 2018. Notons que les plans d'action qui nécessiteront des ressources financières devront être créés au moyen du budget principal des dépenses et passer par le processus de planification des activités.

Le tableau ci-dessous contient des précisions sur chacune des quatre recommandations du BVG.

Recommandation du vérificateur général	Réponse du ministère des Services communautaires et gouvernementaux
<p><b>64.</b> Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux et la Société d'habitation du Nunavut devraient veiller à ce que les projections climatiques soient intégrées aux études géotechniques s'il y a lieu.</p>	<p>Cette recommandation sera intégrée au processus de planification des immobilisations et d'exécution des projets du ministère. Elle ne nécessitera pas d'autres ressources du GN, car elle sera financée et entreprise par l'intermédiaire des Projets d'immobilisations, au besoin et à mesure que les projets sont approuvés.</p> <p>Les rapports d'études géotechniques seront conformes à la récente norme géotechnique CAN/BNQ 2501-500/2017 intitulée <i>Études géotechniques pour les fondations de bâtiments construites dans les zones de pergélisol</i>. Cette norme fixe les exigences à respecter lorsqu'on rédige un rapport de ce type, lorsqu'on décrit les conditions climatiques qui influent sur le lieu de construction, et lorsqu'on établit les projections climatiques pour la durée de vie utile des fondations du bâtiment.</p> <p>Selon le niveau de risque, le ministère devra peut-être évaluer les conditions climatiques de manière plus détaillée, surtout pour les projets à risque modéré ou élevé, selon la norme du Bureau de normalisation du Québec.</p> <p>Les projections climatiques doivent prendre en compte les éléments liés aux fondations du bâtiment pour la durée de vie utile de ces dernières et décrire l'incidence de ces éléments sur le régime thermique du sol et l'état du pergélisol à cet endroit.</p> <p>Comme les sciences et les différents modèles évoluent, et qu'il n'y a pas de méthode normalisée pour le climat nordique, la réalisation de projections climatiques n'est pas une mince affaire. Le Conseil canadien des normes travaille activement à la mise en place d'un programme d'infrastructures à cet égard : le <i>Guide de normalisation pour les données météorologiques, l'information climatique et les prévisions relatives aux changements climatiques</i>.</p>
<p><b>71.</b> Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux devrait normaliser ses procédures d'évaluation des bâtiments et réaliser les évaluations selon l'échéancier prévu.</p>	<p>La Division de la gestion des actifs et des biens immobiliers du ministère collaborera avec chaque bureau régional ainsi qu'avec l'administration centrale pour vérifier que les inspections d'entretien annuelles et semi-annuelles sont effectuées au moyen du nouveau logiciel de vérification. Le ministère devra offrir de la formation supplémentaire aux bureaux régionaux pour que le logiciel soit utilisé adéquatement et que les inspections locales aboutissent à des résultats clairs. Ce processus devrait être terminé d'ici la fin de l'automne 2018, ce qui permettra au ministère d'obtenir les commentaires des bureaux régionaux et d'atteindre des</p>

	<p>niveaux plus élevés avant la dernière étape et la mise en œuvre de la procédure.</p> <p>Le ministère compte axer son travail sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer les dates de formation des bureaux régionaux sur l'utilisation du logiciel de vérification et la production de rapports.</li> <li>• Créer des listes de contrôle dans les tâches d'inspection prévues dans le logiciel de vérification pour que toutes les exigences du processus soient satisfaites.</li> <li>• Créer un calendrier d'inspection pour chaque région, dont celle d'Iqaluit, en collaboration avec le personnel régional.</li> <li>• Fixer des dates limites pour la remise des rapports d'inspection annuelle et semi-annuelle à la Division de la gestion des actifs et des biens immobiliers, au sous-ministre adjoint et au sous-ministre.</li> <li>• Améliorer le processus de détermination du cycle de vie ou des autres éléments des projets d'immobilisations lors des inspections, ce qui facilitera la planification pour le Bureau de gestion de projets du ministère.</li> <li>• Veiller, par l'intermédiaire de la Division des services techniques, à ce que l'état de chaque bâtiment soit entièrement évalué tous les cinq ans.</li> <li>• Veiller à ce que le budget de fonctionnement et d'entretien soit correctement alloué afin d'engager des conseillères et conseillers pour remplacer le personnel de la Division des services techniques occupé à évaluer l'état des bâtiments. Ces mesures ne nécessiteront pas de fonds supplémentaires, car elles seront couvertes par les budgets de fonctionnement en vigueur.</li> </ul>
<p><b>74.</b> Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux et la Société d'habitation du Nunavut devraient définir des pratiques exemplaires de gestion de la neige et de l'eau pour lutter contre la dégradation du pergélisol qui pourrait affecter leurs bâtiments et intégrer ces pratiques à leurs procédures d'exploitation et d'entretien.</p>	<p>Pour répondre à cette recommandation, le ministère suivra les principes de l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord (ININ) du Conseil canadien des normes.</p> <p>Le ministère chapeautera la mise en place de calendriers d'entretien préventif afin que les abords des bâtiments du GN soient déneigés adéquatement, et de nouvelles procédures seront intégrées aux contrats de déneigement ponctuel. Ces mesures permettront de limiter la hauteur des bancs de neige et ainsi, au printemps, de réduire l'accumulation d'eau stagnante sous les bâtiments.</p> <p>Les amoncèlements de neige seront transportés par camion avant la fonte printanière, ce qui réduira encore plus les risques. Qui plus est, en été, les</p>

	<p>stationnements et les routes d'accès aux alentours seront nivelés pour faciliter l'évacuation de l'eau. Ces travaux feront aussi partie du programme d'entretien du GN, à titre d'entretien préventif annuel.</p> <p>De nouveaux calendriers d'entretien préventif seront également intégrés au programme d'entretien du GN pour que l'eau stagnante qui se trouve sous les bâtiments soit évacuée le plus rapidement possible au printemps et en été, afin de réduire les risques de dégradation du pergélisol.</p> <p>La Division de la gestion des actifs et des biens immobiliers collaborera avec les bureaux régionaux pour perfectionner cette procédure et mettre en place les calendriers d'entretien préventif au cours des prochains mois. Elle devra notamment modifier les contrats de déneigement ponctuel actuels et ajouter de nouvelles procédures à l'énoncé des travaux des futurs contrats. Ces changements devraient être en place dès l'hiver prochain.</p>
<p><b>105.</b> Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux devrait veiller à ce que ses rapports publics sur le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut soient à jour.</p>	<p>Sous peu, le ministère mettra à jour le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut, plus précisément le projet pilote d'Iqaluit. Il fera le point sur les économies d'énergie constantes réalisées au cours des deux années visées, comme en témoignent les rapports de mesures et de vérification.</p> <p>Le projet pilote d'Iqaluit servira d'exemple pour l'élaboration de projets similaires ailleurs au Nunavut. Une fois que le ministère passera à la suite du Programme, il affichera les résultats des projets régionaux sur son site web. Ces mesures ne nécessiteront pas de fonds supplémentaires, car elles seront couvertes par le budget du Programme ou le budget de fonctionnement et d'entretien du ministère.</p>

## Réponse du GN (Société d'énergie Qulliq)

Recommandation du vérificateur général	Réponse de la Société d'énergie Qulliq
<p><b>91.</b> La Société d'énergie Qulliq devrait établir des priorités et des cibles relatives aux énergies renouvelables (par exemple la proportion d'énergie qu'elle veut produire à partir de sources d'énergie renouvelable). Les cibles établies devraient comporter un point de référence et une échéance pour permettre à la Société d'évaluer son rendement. Les rapports de la Société devraient à l'avenir indiquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités et les résultats obtenus par rapport aux cibles établies.</p>	<p>La Société d'énergie Qulliq (SEQ) participera activement au plan d'action du GN concernant les priorités et les cibles du territoire en matière d'énergie renouvelable. Une fois qu'un plan clair aura été établi, la SEQ étudiera les objectifs territoriaux en tenant compte de son contexte opérationnel, créera un plan d'action propre à ce contexte et rendra compte de la situation.</p> <p>La SEQ estime que sa base tarifaire modeste et ses difficultés financières, géographiques et techniques nuiront à la mise en place de technologies d'énergie renouvelable, et ainsi, aux cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il faudra concilier ces cibles avec l'ambition première de la SEQ, à savoir fournir de l'énergie fiable et abordable dans l'Arctique. Si les initiatives d'énergie renouvelable font augmenter les tarifs d'électricité au Nunavut, qui sont déjà les plus élevés du pays, l'ensemble des clientes et clients du territoire en feront directement les frais.</p> <p>En dehors du cadre du GN, la SEQ a déjà amorcé des initiatives d'énergie renouvelable qui ne font pas augmenter les tarifs d'électricité. Ces solutions pratiques joueront un rôle important dans le respect des cibles de réduction proposées. En avril, elle a notamment lancé le programme de facturation nette, qui permet aux clientes et clients admissibles de recevoir un crédit sur leur facture d'électricité pour l'énergie renouvelable qu'ils produisent et transmettent au réseau. La SEQ continue d'ailleurs d'accepter les demandes pour ce programme. Plus ambitieux encore, le programme pour les producteurs d'électricité indépendants, qui a obtenu l'approbation législative, et que la SEQ compte mettre en œuvre dès 2019. Ce programme permettra de produire encore plus d'énergie renouvelable au Nunavut et ainsi de réduire les émissions de GES.</p>

## 1.2 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, décrive et ventile en détail les activités et les dépenses du Secrétariat du changement climatique du ministère de l'Environnement durant l'exercice 2017-2018.**

## Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Dans sa lutte contre les changements climatiques au Nunavut, le Secrétariat du changement climatique intervient dans trois domaines interdépendants : l'adaptation, l'atténuation et la mobilisation des connaissances.

- **Adaptation** – Dans ce domaine, le Secrétariat veille à ce que les Nunavummiutes et Nunavummiuts aient les ressources nécessaires pour se préparer et s'adapter aux changements climatiques. Pour ce faire, il s'assure que les mesures d'adaptation sont intégrées aux décisions et aux politiques.
- **Atténuation** – Dans ce domaine, le Secrétariat a pour mission de réduire les gaz à effet de serre, d'encourager la conservation d'énergie et de favoriser le développement des énergies de remplacement au Nunavut, afin de réduire la dépendance du territoire au diesel.
- **Mobilisation des connaissances** – Dans ce domaine, le Secrétariat aide les Nunavummiutes et Nunavummiuts à se renseigner sur les changements climatiques et à en comprendre les répercussions. Il leur offre également des ressources pour qu'ils passent à l'action, de manière individuelle ou collective.

Les activités entreprises par le Secrétariat durant l'exercice 2017-2018 sont présentées ci-dessous.

- Le Secrétariat a continué de consigner les répercussions des changements climatiques au Nunavut, à savoir :
  - les dommages aux infrastructures terrestres (bâtiments, routes, mines et pistes d'atterrissage) résultant de la fonte du pergélisol et de conditions météorologiques extrêmes;
  - les dommages aux infrastructures maritimes (quais, jetées et ports) résultant de l'érosion côtière et de conditions météorologiques extrêmes;
  - la modification des itinéraires de chasse traditionnels en raison de la disparition de la glace de mer et de la fonte des neiges;
  - la modification des habitudes des animaux en raison des espèces envahissantes, des conditions météorologiques extrêmes et des saisons changeantes;
  - les retombées positives pour le tourisme et le secteur du transport de marchandises grâce au prolongement de la période sans glace;
  - les retombées positives pour la chasse et la récolte de certaines espèces, dont la population et l'aire de répartition augmentent avec la hausse des températures.
- Le Secrétariat a offert le cours sur l'adaptation aux changements climatiques pour les décideuses et décideurs du Nunavut deux fois en 2017, soit les 29 et 30 mai.
  - Y ont participé 30 membres de divers ministères du GN, dont le ministère de la Santé, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et la Société d'habitation du Nunavut.
- Le Secrétariat collabore avec les ministères du GN et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. À l'heure actuelle, il prend des mesures dans neuf domaines visés par le cadre :

- Électricité : en repérant les endroits où il est possible d'intégrer des énergies de remplacement au réseau électrique;
  - Environnement bâti : en créant des programmes visant à accroître l'efficacité énergétique et la conservation d'énergie au GN;
  - Transports : en étudiant différentes stratégies de réduction des émissions attribuables au transport dans le territoire;
  - Leadership gouvernemental : en évaluant la durabilité dans les bureaux du GN;
  - Traduire l'information scientifique et les connaissances traditionnelles en actions concrètes : en faisant valoir la nature informative sur le climat des Valeurs sociétales inuites;
  - Infrastructures : en étudiant les possibilités de financement par des organismes fédéraux de l'inventaire des normes d'infrastructures en matière de changements climatiques au Nunavut;
  - Régions vulnérables : en administrant le programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord » d'Affaires autochtones et du Nord Canada pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques;
  - Réduire les dangers liés au climat et les risques de catastrophe : en collaborant avec les bureaux des services d'urgence de tout le territoire pour diffuser les pratiques exemplaires et offrir aux personnes concernées des ateliers sur la cartographie des risques liés au pergélisol et sur les risques terrestres attribuables aux changements climatiques;
  - Technologie propre, innovation et emplois : en mobilisant les localités nunavoises pour mettre au jour des possibilités de financement et favoriser l'intégration des technologies propres à leurs programmes.
- Le Secrétariat participe activement au travail des équipes de projet du Comité des changements climatiques, qui relève du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Ces équipes contribuent à la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques :
    - Équipe de projet sur les mesures d'atténuation à l'échelle internationale : Cette équipe s'occupe des rapports du Canada à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Secrétariat supervise la rédaction des propositions d'atténuation internationale.
    - Équipe de projet sur les inventaires : Cette équipe s'est employée à formuler des recommandations aux provinces et aux territoires sur l'harmonisation optimale des méthodes d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre.
    - Équipe de projet sur les prévisions en matière d'émissions : Cette équipe supervisera l'élaboration d'un modèle pour encadrer les changements et les investissements technologiques.
    - Comité sur les politiques d'adaptation : C'est le seul groupe du Comité des changements climatiques dont le travail porte sur l'adaptation. Il contrôle la concrétisation des engagements du Cadre pancanadien à ce sujet.

- Le Secrétariat continue de collaborer avec la Société d'énergie Qulliq et la Société d'habitation du Nunavut à une campagne de sensibilisation à long terme sur les économies d'énergie à la maison et au travail.
  - La campagne Énergie-Futé, lancée en avril 2017, aide les Nunavummiutes et Nunavummiuts à économiser facilement l'énergie chez eux.
  - La campagne Énergie-Futé au bureau, lancée en mars 2018, viendra compléter le premier volet de la campagne.
- Le Secrétariat a mis à jour le site web sur les changements climatiques ([www.climatechangenunavut.ca/fr](http://www.climatechangenunavut.ca/fr)) pour permettre aux Nunavummiutes et Nunavummiuts de se renseigner plus facilement sur le sujet. Il est maintenant compatible avec les appareils mobiles et nettement plus simple à utiliser.
- Le Secrétariat continue d'administrer les fonds fédéraux destinés aux activités d'adaptation et d'atténuation. Les travaux qui relèvent de ces programmes de financement sont les suivants :
  - Aider la Division des parcs et des endroits spéciaux à repérer les problèmes liés au pergélisol et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation à l'érosion fluviale dans le parc territorial Kugluk, près de Kugluktuk.
  - Aider la Division des industries touristique et culturelle du ministère du Développement économique et des Transports à réduire au minimum les risques climatiques pour le secteur touristique d'Arctic Bay qui dépend de la glace de mer; diriger la mise sur pied d'un comité consultatif de la jeunesse nunavoise pour accroître la sensibilisation, la capacité d'adaptation et la résilience climatique; organiser une rencontre nordique sur la cartographie des risques liés au pergélisol les 7 et 8 mars 2018 pour échanger des pratiques exemplaires et discuter de la convivialité de l'outil avec ses créateurs et ses utilisateurs (le rapport sur cette rencontre est en cours de rédaction).
  - Créer une base de données présentant les projets d'énergies de remplacement menés dans le territoire.

### 1.3 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, joigne une copie du rapport sur les tendances en matière d'utilisation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre dans le territoire dont il est fait mention au paragraphe 34 du rapport du vérificateur général.**

---

#### Réponse du GN

Le rapport sur les tendances a été préparé par EnviroVest Energy Ventures, Inc., en consultation avec la Division des produits pétroliers du ministère des Services communautaires et gouvernementaux, la Société d'énergie Qulliq, Uqsuq Corporation et Kitnuna Petroleum Ltd. Le document, intitulé *Consommation d'énergie au Nunavut et inventaire des émissions de gaz à effet de serre*, est joint à la réponse du GN au rapport du Comité permanent.

## 1.4 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, décrive en détail les constats relatifs aux estimations des émissions de gaz à effet de serre (GES) dressés par le groupe de travail fédéral-territorial dont il est fait mention au paragraphe 35 du rapport du vérificateur général.

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Le Secrétariat du changement climatique continue d'étudier les estimations d'émissions de GES et mettra la dernière main au mécanisme officiel de production de rapports annuels pour l'ensemble de ces émissions au Nunavut. Le tableau ci-dessous montre les données sur les émissions de chaque province et territoire compilées par Environnement et Changement climatique Canada.

P/T	Population count 2016	GHG emissions for 2016	% of Canada's total GHG emissions in 2016	GHG kilotones /capita/yr	Rank (GHG/capita/yr) Highest to lowest
<b>Canada</b>	<b>35,151,728</b>	<b>704,159</b>	<b>100.00</b>	<b>0.020</b>	-
Newfoundland and Labrador	519,716	10,751	1.53	0.021	4
Prince Edward Island	142,907	1,813	0.26	0.013	10
Nova Scotia	923,598	15,592	2.21	0.017	7
New Brunswick	747,101	15,290	2.17	0.020	5
Quebec	8,164,361	77,251	10.97	0.009	13
Ontario	13,448,494	160,566	22.80	0.012	11
Manitoba	1,278,365	20,935	2.97	0.016	8
Saskatchewan	1,098,352	76,262	10.83	0.069	1
Alberta	4,067,175	262,891	37.33	0.065	2
British Columbia	4,648,055	60,069	8.53	0.013	9
Yukon	35,874	426	0.06	0.012	12
Northwest Territories	41,786	1,611	0.23	0.039	3
<b>Nunavut</b>	<b>35,944</b>	<b>700</b>	<b>0.10</b>	<b>0.019</b>	<b>6</b>
Data for population: "Population and Dwelling Count Highlight Tables, 2016 Census"(2018-02-08)					
<a href="http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table.cfm?Lang=Eng&amp;T=101&amp;S=50&amp;O=A">http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table.cfm?Lang=Eng&amp;T=101&amp;S=50&amp;O=A</a>					
Data for GHG emissions: ECCC, April 2018					
<a href="http://ec.gc.ca/pdges-ghgrp/Canada_PT_GHG%20emissions">http://ec.gc.ca/pdges-ghgrp/Canada_PT_GHG%20emissions</a>					

## 1.5 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, joigne une copie de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour le secteur minier du Nunavut dont il est fait mention au paragraphe 45 du rapport du vérificateur général.

---

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

L'évaluation mentionnée dans le rapport du vérificateur général a été réalisée par la Golder Corporation en mars 2012 pour l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale (ICAR) du Nunavut. Il s'agit du *Rapport d'évaluation de la vulnérabilité du secteur minier aux changements climatiques, tâche 1*. La section « Résumé » de ce document est jointe à la réponse du GN au rapport du Comité permanent.

## 2 CADRE PANCANADIEN SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### 2.1 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande que l'étude fédérale-territoriale sur la tarification du carbone qui, comme l'indique le *Premier rapport annuel du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*, devait être terminée à l'automne 2017, soit officiellement déposée à l'Assemblée législative par le ministre responsable.

---

### Réponse du GN (ministère des Finances)

L'étude susmentionnée, intitulée *Tarification du carbone au Nunavut – Analyse des conséquences potentielles*, a été rédigée par Environnement et Changement climatique Canada, en consultation avec le ministère des Finances et le Secrétariat du changement climatique du GN. Le ministère a publié l'étude sur son site web en mai 2018 et annoncé la publication à l'Assemblée législative.

## 2.2 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande que le GN, dans sa réponse au rapport, clarifie sa position officielle sur la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre proposée par le fédéral.**

---

### **Réponse du GN (ministère de l'Environnement)**

Le GN n'imposera pas sa propre taxe sur le carbone, mais mettra plutôt sur le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le GN continue de soutenir que la tarification du carbone est injuste pour les localités nordiques et éloignées et de réclamer des exemptions aux domaines d'application du filet de sécurité. Le fédéral a récemment annoncé qu'il accorderait une exemption pour le carburant aviation utilisé dans les territoires et envisage également d'adopter des mesures spéciales pour réduire la taxe sur le carbone payée par les services publics d'électricité nordiques. Le GN maintient qu'il faut trouver des solutions qui tiennent compte des réalités uniques du Nunavut, y compris le coût élevé de la vie et de l'énergie ainsi que les défis relatifs à la sécurité alimentaire.

## 2.3 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande que le GN, dans sa réponse au rapport, fournisse un compte rendu détaillé de l'avancement des travaux d'examen des options possibles pour l'écologisation de ses activités.**

---

### **Réponse du GN (ministère de l'Environnement)**

Jusqu'à maintenant, aucune approche ni action coordonnée n'a été mise en œuvre pour l'examen des options réalisables d'écologisation des activités du GN. S'il est relativement facile de trouver des solutions réalisables et réalistes, leur mise en œuvre réussie, elle, demandera une approche collaborative bien coordonnée ainsi qu'un leadership et un engagement forts.

Pour honorer ses engagements internes en matière d'environnement, le gouvernement du Canada a créé le Centre pour un gouvernement vert en novembre 2016, ce qui a mené au lancement de la Stratégie pour un gouvernement vert en 2017. Cette stratégie fixe des cibles de réduction des émissions de GES ambitieuses pour les activités fédérales, soit une baisse de 80 % d'ici 2050 comparativement aux niveaux de 2005. La Stratégie comporte divers volets, notamment les suivants :

- Mobilité et parcs de véhicules;
- Biens immobiliers;
- Approvisionnement;
- Partenariats sur la durabilité;
- Politiques;

- Surveillance et mesure de la performance.

Bien que les volets ne soient pas tous pertinents ou n'aient pas tous un intérêt pratique pour le GN, certains représentent assurément des options réalisables. De plus, il y a des leçons à tirer des initiatives d'écologisation des autres territoires et provinces.

Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial étudie actuellement les initiatives d'écologisation des activités des gouvernements, et un rapport devrait être publié sous peu. Le ministère de l'Environnement, par l'entremise du Secrétariat du changement climatique et en consultation avec le comité sur le développement durable, produira un document qui énoncera les options et les pratiques exemplaires pour l'écologisation et indiquera celles qui peuvent être appliquées au Nunavut. Pour préparer ce document, il devra collaborer étroitement avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux, principal responsable de la mise en œuvre des initiatives d'écologisation des activités du GN.

## 2.4 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande que le GN, dans sa réponse au rapport, fournisse un compte rendu détaillé de l'avancement des travaux d'évaluation de la faisabilité économique et technique de l'électrification par la production d'énergie hybride dans les localités du Nunavut.**

---

### Réponse du GN (Société d'énergie Qulliq)

Les tarifs d'électricité au Nunavut sont constitués d'une composante fixe et d'une composante variable. La composante fixe comprend le coût de l'infrastructure, des investissements et de l'exploitation continue dans le territoire. La composante variable dépend du montant payé par la Société d'énergie Qulliq (SEQ) pour le carburant diesel. Les fluctuations du cours du diesel influent sur les tarifs d'électricité que la SEQ facture à ses clients. Ces quatre dernières années, la composante variable s'élevait en moyenne à 0,31 \$/kWh pour l'ensemble du territoire. À titre d'exemple, le tarif domestique à Arviat est d'environ 0,79 \$/kWh. La composante fixe s'élève à 0,48 \$/kWh, et la composante variable, à environ 0,31 \$/kWh.

Pour que la production d'énergie hybride soit viable sur le plan économique pour les Nunavummiutes et Nunavummiuts (c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs d'électricité), le coût facturé aux consommateurs pour l'énergie produite par une technologie propre ne peut pas dépasser la variable fixe (environ 0,31 \$/kWh). À ce jour, la SEQ n'a pas encore trouvé de technologie propre lui permettant d'atteindre ce seuil sans requérir d'importants investissements d'immobilisations externes ou une hausse des subventions gouvernementales. En outre, la SEQ a pour mandat de fournir aux Nunavummiutes et Nunavummiuts de l'énergie fiable. Quels que soient les cibles et les objectifs en matière d'émissions de GES, elle devra maintenir en activité les centrales au diesel existantes d'ici à ce qu'on mette au point des technologies propres éprouvées et fiables. Comme il est indiqué ci-dessous,

des options à long terme sont actuellement envisagées, mais de nombreux défis techniques et financiers persistent. À court terme, la SEQ devra donc maintenir en activité les centrales au diesel pour assurer à la population nunavoise l'accès continu à une source d'énergie fiable.

La SEQ et le GN doivent composer avec ces contraintes techniques et financières pour atteindre leur objectif commun d'intégrer une plus grande part d'énergie renouvelable au portefeuille énergétique du Nunavut. À ce jour, la SEQ a effectué, ou est en voie de le faire, de multiples études de faisabilité et évaluations des coûts des technologies d'énergie renouvelable et de remplacement, notamment l'énergie éolienne et solaire, l'hydroélectricité, la géothermie, la biomasse ou valorisation énergétique des déchets, et l'énergie nucléaire.

### **Énergie éolienne et solaire**

La SEQ évaluera les niveaux de pénétration concrets et acceptables des sources d'énergie éolienne et solaire dans les centrales au diesel existantes. Elle a demandé l'aide du Collège du Yukon pour élaborer un modèle informatique visant à analyser les données actuelles afin de déterminer l'apport maximal d'énergie solaire et éolienne pouvant être intégré à son portefeuille énergétique courant. Pour la petite histoire, des tiers ont informé la SEQ qu'ils affecteront une grande partie du financement des immobilisations gouvernemental à leurs projets d'énergie éolienne et solaire dans le territoire. Quand nous disposerons de plus de données, nous pourrions préciser ces chiffres, mais une chose est sûre : ces projets ne pourront pas aller de l'avant sans financement externe.

### **Hydroélectricité**

La SEQ étudie les utilisations potentielles de l'hydroélectricité depuis 2005. Iqaluit est la ville privilégiée pour cette option, puisque le petit bassin de consommateurs et la faible demande en électricité des autres localités ne justifient pas les investissements importants requis. Des études préliminaires ont suggéré deux emplacements, soit le bras Jaynes et Armshow Sud, mais il s'est avéré trop coûteux pour la SEQ de procéder aux travaux sans un important financement externe.

### **Géothermie**

La SEQ a publié en décembre 2017 une demande de propositions pour la collecte de données sur le potentiel géothermique du Nunavut. Elle a obtenu l'étude à l'été 2018 et l'examine actuellement.

### **Biomasse ou valorisation énergétique des déchets**

La SEQ commence tout juste à étudier, avec Ressources naturelles Canada, les options de traitement des déchets provenant des sites d'enfouissement qui peuvent générer de l'énergie. Elle discute actuellement avec des parties intéressées de l'usine de traitement des déchets à Iqaluit récemment annoncé pour déterminer la suite des choses. L'application de cette technologie se limite à cette ville, vu la petite taille de la plupart des localités du territoire.

### **Énergie nucléaire**

La SEQ est membre du comité consultatif sur l'énergie nucléaire qui regroupe les services publics, les provinces et les territoires. Le comité a été formé pour établir une feuille de route de la conception et de l'utilisation potentielles de petits réacteurs modulaires au Canada. Ces réacteurs à fission nucléaire, de

plus petite taille, mais présents en plus grand nombre que les autres réacteurs dans la plupart des parcs nucléaires de la planète, sont portables et adaptables, et peuvent être intégrés aux systèmes d'énergie renouvelable. Il s'agit d'une possibilité pour les localités éloignées du Nunavut, qui ont particulièrement recours au chauffage centralisé et au dessalement. La feuille de route sera terminée à l'automne 2018.

La SEQ étudie de multiples autres technologies, comme l'énergie marémotrice, et surveillera la progression de leur viabilité commerciale.

Par ailleurs, la SEQ étudie la faisabilité de développer et de mettre en œuvre toute source d'énergie jugée pratique et viable sur le plan financier pour le territoire. Les Nunavummiutes et Nunavummiuts paient pour la modernisation et l'entretien des infrastructures électriques, et beaucoup plus que la moyenne des Canadiennes et Canadiens de surcroît, en raison des coûts d'exploitation élevés au Nunavut. Financer ne serait-ce que quelques-uns de ces projets nécessitant des investissements importants par des mécanismes de financement internes grugerait l'ensemble des capitaux empruntés restants de la SEQ et une grande partie de tous ceux du GN. D'ici à ce que les coûts diminuent ou qu'on obtienne du capital externe, la plupart de ces projets demeureront non viables sur le plan économique pour le petit bassin de consommateurs du Nunavut.

## 2.5 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, fournisse un compte rendu détaillé de l'avancement des travaux d'élaboration d'un programme d'amélioration énergétique des logements sociaux et privés.**

---

### **Réponse du GN (Société d'habitation du Nunavut)**

Le 15 juin 2017, Environnement et Changement climatique Canada a annoncé l'établissement du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui fait partie du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. La SHN a collaboré avec le ministère de l'Environnement pour tirer parti de cette initiative en proposant d'accélérer les travaux de remplacement et de rénovation qui visent à améliorer l'efficacité énergétique de ses logements.

Le projet proposé nécessiterait un investissement de 8 millions de dollars sur les 31 millions alloués au GN sur quatre ans pour ce type de travaux. Quand vient le temps d'élaborer des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements au Nunavut, il est important de tenir compte du contexte et des réalités de l'habitation dans le territoire.

Vu les coûts élevés de construction, d'entretien et d'exploitation, l'utilisation de technologies écoénergétiques, qui réduisent les émissions de GES et génèrent des économies à long terme, est de plus en plus importante au Nunavut.

Si la demande du Nunavut est approuvée, le programme de remplacement et d'amélioration accélérés qui verrait le jour comporterait les volets suivants :

- Modernisation de l'enveloppe des bâtiments (isolant, bourrelet de calfeutrage, pare-air, ventilation, fenêtres et portes) : 5 millions de dollars
- Modernisation des réservoirs à eau chaude : 1 million de dollars
- Modernisation des fournaies et des chaudières : 1,2 million de dollars

Coûts estimés : 7,2 millions de dollars + 800 000 \$ en salaires et dépenses = 8 millions de dollars

La répartition des ressources entre ces volets sera ajustée selon l'évaluation continue de la SHN et la viabilité des logements vieillissants.

## 2.6 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, précise quelles technologies d'énergie renouvelable sont admissibles au financement du Programme d'aide à la rénovation résidentielle de la Société d'habitation du Nunavut.**

---

### **Réponse du GN (Société d'habitation du Nunavut)**

L'efficacité énergétique figure parmi les catégories d'affectation prioritaires du Programme d'aide à la rénovation résidentielle. Selon les lignes directrices du programme, les améliorations de l'efficacité énergétique peuvent comprendre les modifications aux éléments suivants :

- Enveloppe des bâtiments;
- Portes et fenêtres;
- Systèmes de chauffage;
- Systèmes électriques;
- Plomberie.

Les améliorations de l'efficacité énergétique peuvent englober les technologies d'énergie renouvelable. Le Programme d'aide à la rénovation résidentielle ne dictant pas les technologies à utiliser, les demandeurs peuvent donc choisir celles qui remplissent leurs objectifs. Notons toutefois que le choix de telle ou telle technologie peut dépendre des règlements de planification locaux. Par ailleurs, le financement du programme est calculé selon une échelle variable fondée sur le revenu du demandeur, jusqu'à concurrence de 65 000 \$. Cependant, les personnes admissibles à cette somme maximale doivent utiliser au moins 15 000 \$ pour améliorer l'efficacité énergétique.

## 2.7 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN ait davantage recours aux crédits d'impôt et autres incitatifs afin d'encourager les propriétaires privés et les entreprises à adopter des mesures visant à réduire leur empreinte carbone, comme l'installation de panneaux solaires et d'autres technologies d'énergie renouvelable.**

---

### Réponse du GN (ministère des Finances)

Le GN étudiera cette recommandation. Bien que nous reconnaissons que les crédits d'impôt sont des mécanismes incitatifs possibles pour les propriétaires fonciers et les entreprises, rien ne prouve qu'il s'agit des instruments politiques les plus efficaces au Nunavut, vu le faible taux d'accession à la propriété, la petitesse du secteur privé, le faible niveau de littéracie financière, les coûts administratifs élevés et le taux d'imposition sur le revenu des particuliers relativement bas.

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Il existe d'autres incitatifs pour encourager les propriétaires privés et les entreprises à adopter des mesures visant à réduire leur empreinte carbone. En mai 2018, le Secrétariat du changement climatique, en collaboration avec l'Arctic Energy Alliance (AEA), a tenu un atelier sur le Programme de remise sur l'énergie propre. Le Secrétariat à l'énergie du GN (maintenant le Secrétariat du changement climatique) a intégré le conseil d'administration de l'AEA en 2013. La mission de celle-ci : promouvoir et faciliter l'adoption de pratiques énergétiques efficaces et durables parmi tous les habitants des T.N.-O.

Les participants à l'atelier ont examiné les programmes en cours du GN, les types de remises et de modèles, les motivations sous-tendant la réclamation d'une remise, les organismes de coordination potentiels et le mode d'administration des remises. Un rapport résumant leurs conclusions, notamment les recommandations, a été produit. La prochaine étape pour le Secrétariat du changement climatique consistera à proposer, à l'automne 2018, un projet à réaliser au prochain exercice. Une copie du rapport sommaire est jointe à la réponse du GN au rapport du Comité permanent.

## 3 FINANCEMENT FÉDÉRAL DES PROJETS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES VERTES, AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le Comité permanent a formulé trois recommandations sur le financement fédéral des projets liés aux infrastructures vertes, aux changements climatiques et à l'énergie renouvelable. Les ministères du GN ont tenté de répondre d'une seule et même voix, bien que la recommandation 3.1 ait posé problème, puisqu'aucun mécanisme clair ne permet de savoir quelles propositions n'ont pas été retenues. De plus,

certaines programmes de financement en place n'étaient pas mentionnés dans les recommandations, mais le sont dans les réponses ci-dessous.

### 3.1 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, décrive et ventile en détail les propositions qu'il a présentées à ce jour dans le cadre des initiatives fédérales suivantes : le programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord », le Programme d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, le Programme des énergies renouvelables émergentes, le programme « Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées », le Programme d'amélioration des collectivités autochtones, le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et les ententes bilatérales sur les infrastructures vertes.

### 3.2 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, décrive et ventile en détail les fonds fédéraux approuvés à ce jour dans le cadre des initiatives fédérales suivantes : le programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord », le Programme d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, le Programme des énergies renouvelables émergentes, le programme « Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées », le Programme d'amélioration des collectivités autochtones, le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et les ententes bilatérales sur les infrastructures vertes.

### 3.3 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, décrive et ventile en détail l'utilisation des fonds fédéraux reçus à ce jour dans le cadre des initiatives fédérales suivantes : le programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord », le Programme d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, le Programme des énergies renouvelables émergentes, le programme « Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées », le Programme d'amélioration des collectivités autochtones, le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique et les ententes bilatérales sur les infrastructures vertes.

---

**Réponse du GN (ministère des Services communautaires et gouvernementaux)**

## **Ententes bilatérales intégrées – volet infrastructures vertes**

1. Description et ventilation détaillées des propositions présentées par le ministère des Services communautaires et gouvernementaux à ce jour :

Jusqu'à présent, un seul projet a été présenté dans le cadre du volet infrastructures vertes de l'entente bilatérale intégrée : le projet d'usine de gestion des déchets solides de la municipalité d'Iqaluit. En effet, le site d'enfouissement actuel de la municipalité ne satisfait pas aux nouvelles exigences environnementales, sans compter que sa capacité maximale sera atteinte avant 2020. En outre, Iqaluit ne dispose pas d'installations permanentes de recyclage, de réduction des déchets et de vaporisation. Le projet permettrait ce qui suit :

- Nouvelles méthodes de collecte des déchets résidentiels, commerciaux et industriels;
- Nouveau site d'enfouissement ultramoderne;
- Écocentre moderne;
- Introduction du compostage;
- Autogestion des déchets ménagers dangereux;
- Construction d'une route d'accès menant au nouveau site d'enfouissement;
- Déclassement du site d'enfouissement actuel.

2. Description et ventilation détaillées des fonds fédéraux destinés au ministère qui ont été approuvés à ce jour :

- Jusqu'à présent, le projet d'usine de gestion des déchets solides de la municipalité d'Iqaluit est le seul à avoir été approuvé par Infrastructure Canada. Le budget total du projet s'élève à 34 965 000 \$. Pour respecter le ratio obligatoire de partage des coûts, la municipalité versera au moins 8 741 250 \$, soit 25 % de la somme, et le gouvernement du Canada assumera les 75 % restants, ce qui équivaut à un maximum de 26 223 750 \$.
- Le financement fédéral sera octroyé selon une entente avec le Bénéficiaire final entre la municipalité et le ministère.

3. Description et ventilation détaillées de l'utilisation des fonds fédéraux reçus à ce jour :

- Aucune dépense n'a été engagée dans le cadre du volet infrastructures vertes du programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

## **Fonds pour l'énergie dans l'Arctique**

1. Description et ventilation détaillées des propositions présentées par le ministère à ce jour :
  - Aucune proposition n'a encore été présentée. Le ministère collabore avec la Société d'énergie Qulliq à la présentation d'un projet multisite visant à remplacer ou à moderniser les centrales électriques dans tout le territoire.
2. Description et ventilation détaillées des fonds fédéraux destinés au ministère qui ont été approuvés à ce jour :
  - Aucun financement n'a encore été approuvé.

3. Description et ventilation détaillées de l'utilisation des fonds fédéraux reçus à ce jour :
  - Ne s'applique pas pour l'instant.

#### Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone

1. Description et ventilation détaillées des propositions présentées par le ministère à ce jour :
  - Le ministère et le Secrétariat du changement climatique coordonnent la présentation de projets à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).
  - Les projets soumis par la SEQ et la SHN sont décrits dans le tableau ci-dessous.
  - Comme le projet du ministère fait partie du plan d'immobilisations 2019-2020, il ne peut pas être présenté en tant que projet officiel à ECCC pour l'instant.
2. Description et ventilation détaillées des fonds fédéraux approuvés à ce jour :
  - Aucun financement n'a été encore approuvé.
  - Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone prévoit un financement partagé avec la SEQ et la SHN, et une contribution minimale de ces bénéficiaires finaux de 25 % du budget total. Si le budget du projet du ministère est approuvé à l'automne, ce dernier devra assumer sa part des coûts.
  - Les ententes de contribution entre le fédéral et le GN ainsi que les ententes avec le Bénéficiaire final entre le ministère et la SEQ et entre le ministère et la SHN n'ont pas encore été signées.
3. Description et ventilation détaillées de l'utilisation des fonds fédéraux reçus à ce jour :
  - Aucuns fonds fédéraux n'ont encore été reçus.

**Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone – Projets proposés** (N.B. : La SEQ peut présenter un projet additionnel une fois l'entente avec le Bénéficiaire final signée et les projets approuvés.)

Partenaires	Localité	Projet	Financement du Canada – crédit 4 (\$)	Financement du Nunavut – crédit 2 (\$)	Coût total du projet (\$)	Source de financement	Note
SEQ	Sanikiluaq Taloyoak	Projet d'installation d'un système de chauffage centralisé	5 551 087	1 850 363	7 401 450	Budget d'immobilisations de la SEQ	Échangeurs de chaleur visant à récupérer et à utiliser une partie de la chaleur perdue initialement produite par la consommation de carburant pour le chauffage de l'eau et des locaux dans les bâtiments à proximité.
SHN	Nunavut	Projet de	6 347 971	2 115 990	8 463 96	Budget du	Amélioration de

		rénovation et de modernisation accélérées des logements sociaux			1	Programme de modernisation et de rénovation de la SHN	l'efficacité énergétique et rénovations connexes dans environ 3 300 logements sociaux construits avant 2000.
Ministère	Cape Dorset Hall Beach Igloolik Kimmirut Pangnirtung Sanikiluaq Iqaluit	Projet de gestion de l'énergie de Baffin-Sud	18 304 059	8 601 000	26 905 059	Plan d'immobilisations 2019-2020 (en attente)	Projet d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Résultats attendus : réduction des coûts de services publics et des émissions de GES. Concerne toutes les installations professionnelles et commerciales détenues par le GN dans la région du Qikiqtaaluk.
<b>Cout total du projet</b>			<b>31 000 000</b>	<b>12 832 980</b>	<b>43 832 980</b>		

## Réponse du GN (Société d'énergie Qulliq)

Propositions de programme présentées par la SEQ en 2017-2018 (* sauf les propositions refusées *)	Financement approuvé ou demandé (\$)	État du projet	Note
Programme ARDEC Nord d'AANC	AANC a financé 56 % du cout total de 932 999 \$ (couts partagés avec la SEQ)	Terminé	Des lampadaires DEL ont été installés à Cambridge Bay, à Rankin Inlet, à Iqaluit et à Kugluktuk avant mars 2018.
Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (reconstruction de 11 centrales)	175 M\$ + 25 % (SEQ)	En attente d'approbation?	Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux supervise les ententes bilatérales.
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone – Deux projets de système DHS	2,92 M\$ (Sanikiluaq) et 4,48 M\$ (Taloyoak) pour 75 % du financement	Décision attendue en septembre 2018	Le ministère chapeaute la proposition conjointe.

Défi pour une économie à faibles émissions de carbone – Appareil de récupération des gaz d'échappement	4,1 M\$	En attente d'approbation?	On a annoncé le 9 juillet que la proposition a été retenue pour un examen plus poussé.
Programme de croissance propre de Ressources naturelles Canada – Analyse de cas – Petits réacteurs nucléaires	1 M\$	Passage à la prochaine étape, demande présentée le 8 août	Ontario Power Generation chapeaute la proposition – La SEQ a annoncé un financement de 150 000 \$ sur deux ans.
Ressources naturelles Canada – Énergie propre pour les collectivités rurales – Panneaux solaires photovoltaïques	8,5 M\$ (Kugluktuk)	Décision attendue à l'automne 2018	Demande faite dans le cadre des volets démonstrations et déploiement.
Programme ARDEC Nord d'AANC	1,7 M\$ d'AANC (cout total de 2,3 M\$)	Terminé	Connexion du système DHS du centre aquatique à la centrale électrique de la SEQ d'Iqaluit.

## Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Parmi les programmes de financement offerts, beaucoup sont administrés par le Secrétariat du changement climatique, même si les fonds sont versés à d'autres ministères du GN, qui bénéficient de la supervision et de l'aide du Secrétariat. Une collaboration étroite est donc de mise entre les ministères et le Secrétariat, et ce dernier doit assurer un rôle de supervision et de soutien, au besoin.

Proposition de financement	Financement approuvé ou demandé	État du programme	Note
Programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord »	1,7 M\$ sur quatre ans, soit jusqu'en 2021	Il s'agit d'un programme continu, dont les projets s'étalent sur plusieurs années et une partie des fonds de l'année précédente est reportée à l'année suivante.  Les fonds pour l'exercice 2017-2018 s'élevaient à 700 000 \$. Une partie de ces fonds a été reportée à l'exercice suivant, en raison de changements à la portée du projet et de problèmes de capacité.	Le projet est basé sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité consultatif de la jeunesse;</li> <li>• Parc territorial Kugluk;</li> <li>• Projet SmartICE;</li> <li>• Rencontre nordique sur la cartographie des risques liés au pergélisol.</li> </ul> Le financement couvre les salaires, les traitements, les frais de déplacement et d'hébergement, et les honoraires professionnels.
Programme ARDEC Nord	300 000 \$	Salaires et traitements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 000 \$ par année sur deux ans.</li> <li>• Spécialiste de</li> </ul>

			l'atténuation des changements climatiques avec le ministère de l'Environnement (Secrétariat du changement climatique).
--	--	--	--

**N.B.**

**Certains programmes de financement qui figurent dans les tableaux précédents sont également mentionnés ci-dessous afin de montrer l'étendue des programmes auxquels le Secrétariat du changement climatique a accès et qu'il administre.**

Voici une liste des initiatives de financement actuelles supervisée par le Secrétariat :

**Programme ARDEC Nord d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC)**

- Le Nunavut prévoit toucher environ deux-millions de dollars par année pendant quatre ans à compter de l'exercice 2018-2019.
- Ces fonds sont destinés à la planification et à la construction de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le GN ne doit pas verser de contributions financières en nature à cet égard.

**Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du ministère de l'Environnement**

- Le Nunavut prévoit toucher environ 31 millions de dollars sur cinq ans.
- Cet argent est destiné aux projets d'infrastructure qui améliorent l'efficacité énergétique et réduisent les émissions de GES. Des contributions financières en nature de 25 % sont nécessaires.
- Le Secrétariat a travaillé avec la SHN, la SEQ et le ministère des Services communautaires et gouvernementaux à la préparation d'une seule proposition de projet du GN dans le cadre du Fonds cette année.
- Les sommes totales du programme qui sont allouées aux provinces et aux territoires s'élèvent à 1,4 milliard de dollars, et 600 millions additionnels ont été octroyés à des groupes non gouvernementaux.

**Programme « Se préparer aux changements climatiques dans le Nord » d'AANC**

- Dans le cadre de ce programme, le GN touchera 1,7 million de dollars entre 2017 et 2021.
- Les fonds, distribués aux ministères du GN, servent à élaborer des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les localités nunavoises.
- Le GN a reçu 700 000 \$ en 2017-2018 pour des projets d'adaptation aux changements climatiques.
- Les projets suivants sont notamment en cours :
  - Mise en place d'un système communautaire de surveillance de la glace de mer à Arctic Bay pour soutenir l'industrie touristique locale;

- Détermination et mise en œuvre de mesures d’adaptation à l’érosion fluviale dans le parc territorial Kugluk;
- Mise sur pied d’un comité consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques au Nunavut;
- Tenue d’une rencontre nordique sur la cartographie des risques liés au pergélisol.

Le Secrétariat épaula le ministère des Services communautaires et gouvernementaux dans l’administration des autres programmes de financement des infrastructures énergétiques pour l’ensemble du GN, notamment les suivants :

#### **Fonds pour l’énergie dans l’Arctique**

- Dans le cadre de ce fonds administré par Infrastructure Canada, le Nunavut touchera 175 millions de dollars sur 12 ans à compter de 2018-2019; les fonds alloués aux trois territoires totalisent 400 millions de dollars.
- Ces fonds sont destinés au remplacement d’infrastructures alimentées au diésel.
- Le ministère coordonne le Fonds pour le GN avec l’aide du Secrétariat.

#### **Infrastructures vertes**

- Dans le cadre de ce programme administré par Infrastructure Canada, le Nunavut touchera 207 millions de dollars sur 12 ans à compter de 2018-2019.
- Le financement est destiné à des initiatives d’infrastructure visant à réduire les émissions de GES, à favoriser la résilience aux changements climatiques et à assurer la fiabilité de l’approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées dans les localités.

#### **Ressources naturelles Canada – Infrastructures vertes, phase II**

- Ressources naturelles Canada a lancé à l’automne 2017 quatre nouveaux programmes de financement destinés à l’ensemble des provinces et territoires.
  1. *Infrastructures énergétiques propres de prochaine génération*
    - Le financement peut atteindre 49,3 millions de dollars sur huit ans pour l’application des nouveaux codes du bâtiment, ce qui permettra la modernisation des bâtiments existants et la construction de bâtiments à consommation énergétique nette zéro.
    - Le financement peut atteindre 30 millions de dollars sur quatre ans pour les projets liés aux véhicules électriques novateurs.
  2. *Promotion de l’énergie propre dans les collectivités rurales*
    - Ce programme vise à réduire l’utilisation du diésel dans les collectivités rurales.
    - La somme allouée à chaque province et territoire reste à déterminer.
  3. *Programme des réseaux intelligents*
    - Le financement, qui peut atteindre 100 millions de dollars sur quatre ans, soutient les démonstrations à grande échelle de technologies pour réseaux électriques intelligents quasi commerciaux et le déploiement de systèmes de réseaux électriques intelligents visant à réduire les émissions de GES.

4. *Programme de croissance propre dans les secteurs des ressources naturelles*
  - Ce programme offre 144 millions de dollars sur quatre ans pour l'élaboration de technologies propres, la recherche dans le domaine et les démonstrations connexes dans le secteur de l'énergie, le secteur minier et le secteur forestier.

De toute évidence, les options de financement pour les initiatives relatives aux changements climatiques ne manquent pas au Nunavut. En plus des ressources mentionnées dans le présent rapport, le Secrétariat pourra accéder à de nombreux autres programmes à l'avenir. Il existe pour lui d'innombrables possibilités de collaborer avec les autres ministères du GN afin d'obtenir un financement important pour diverses initiatives. Pour rédiger les propositions de financement, administrer et superviser les projets et rendre des comptes à cet égard, le Secrétariat devra avoir les ressources humaines nécessaires. En augmentant son effectif, il pourra tirer parti des possibilités existantes et maximiser les retombées pour les Nunavummiutes et Nunavummiuts.

## 4 LÉGISLATION ET RAPPORTS ANNUELS

### 4.1 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande que le GN adopte des lois durant le mandat de la cinquième Assemblée législative qui, au bas mot :

- obligerait le GN à rendre des comptes annuellement à l'Assemblée législative sur ses actions et ses dépenses en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, y compris celles visant à mettre en œuvre les engagements territoriaux pris dans le cadre d'une entente ou d'un cadre intergouvernemental ou d'un mécanisme semblable, comme le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- autoriserait le GN à adopter des règlements sur les normes d'efficacité énergétique, la vente et la location de dispositifs à vocation énergétique et les questions connexes.

---

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Avec les ressources suffisantes, le Secrétariat du changement climatique pourra chapeauter la production d'un rapport annuel qui décrira toutes les initiatives entreprises par les ministères du GN. De plus, le cadre stratégique à long terme qui sera mis en place, comme celui des T.N.-O., guidera les travaux, les priorités et les initiatives à l'avenir.

Une fois que le cadre stratégique sera établi, le GN étudiera toutes les options sur le plan législatif et politique.

## 4.2 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, fournisse un compte rendu détaillé de l'état des modifications proposées à la Loi sur la Société d'énergie Qulliq et de l'élaboration d'une politique sur les producteurs d'électricité indépendants.

---

### Réponse du GN (Société d'énergie Qulliq)

Le 11 janvier 2018, le conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a approuvé la version préliminaire de la proposition législative visant à modifier la Loi sur la Société d'énergie Qulliq (résolution n° 2018-01-01) pour permettre à la SEQ d'acheter de l'électricité de producteurs indépendants. Le 1<sup>er</sup> juin 2018, après avoir consulté les ministères et les représentants du GN concernés, Maligaksanik Qimirrujiit a étudié la proposition et recommandé qu'elle soit directement présentée au Comité permanent de la législation pour examen.

Le Comité l'a approuvée le 14 juin 2018. La SEQ prévoit que le projet de loi sera prêt et que le ministre responsable de la SEQ pourra le présenter à l'Assemblée législative à la séance d'automne 2018.

En vue de la modification de la Loi sur la Société d'énergie Qulliq, la SEQ met actuellement sur pied un programme pour les producteurs d'électricité indépendants (PEI), qui décrira les conditions commerciales et les exigences techniques nécessaires pour que ces producteurs puissent lui vendre de l'électricité générée par un système d'énergie renouvelable. La SEQ prévoit lancer le programme en 2019, dans l'attente de la modification de la Loi.

## 5 RÉSULTATS DES RENCONTRES

### 5.1 RECOMMANDATION

Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, joigne une copie du rapport définitif sur les activités et les résultats des rencontres sur la résilience aux changements climatiques tenues entre le 31 janvier et le 2 février 2017 et organisées conjointement avec la Nunavut Tunngavik Incorporated.

---

### Réponse du GN (ministère de l'Environnement)

Le rapport de synthèse *Atelier régional portant sur l'adaptation aux changements climatiques*, préparé par Stratos Inc., a été présenté à Yves Thériault, gestionnaire du programme « Se préparer aux

changements climatiques dans le Nord » d'AANC. Le document est joint à la réponse du GN au rapport du Comité permanent.

## 5.2 RECOMMANDATION

**Le Comité permanent recommande également que le GN, dans sa réponse au rapport, joigne une copie du rapport définitif sur les activités et les résultats de la rencontre nordique sur la cartographie des risques liés au pergélisol tenue en mars 2018.**

---

### **Réponse du GN (ministère de l'Environnement)**

Le rapport susmentionné est toujours en cours d'élaboration et sera prêt d'ici la fin de l'année civile 2018.